

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: Transfert en Master pour le semestre de printemps 2019: date limite du 30 novembre
Date: 29 novembre 2018 à 17:19
À: etudiants-lett-bachelor@unil.ch



CE MESSAGE NE S'ADRESSE QU'AUX ÉTUDIANT(E)S EN DERNIER SEMESTRE DE BACHELOR

Demande de transfert en Master pour le printemps 2019

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous rappelons que, si vous souhaitez commencer vos études de Master au semestre de printemps 2019, vous devez procéder à **l'inscription en ligne au Master** d'ici à demain, **30 novembre 2018**, sur le site internet du Service des immatriculations et inscriptions (SII) à l'adresse <https://www.unil.ch/immat/home/menuintst/etudiants-unil/transfert-en-master.html>.

Pour que vous puissiez commencer vos études de Master au semestre de printemps 2019, vous devez bien entendu avoir terminé l'intégralité de votre Bachelor au plus tard à la session d'examens de janvier 2019, qui s'étend du 11 au 25 janvier 2019 (la publication des résultats aura lieu le jeudi 31 janvier 2019).

ATTENTION! Il faut distinguer l'inscription au Master de la possibilité d'anticiper 15 crédits du Master au dernier semestre des études de Bachelor. L'inscription aux 15 crédits anticipés du Master s'effectue à l'interne, au secrétariat des étudiants, pendant la période d'inscription aux enseignements au début du semestre. L'inscription au Master en tant que tel est gérée par le Service des immatriculations et inscriptions sur la base de l'inscription en ligne. **L'anticipation des 15 crédits du Master n'est donc pas une inscription officielle en Master. Elle ne peut pas vous dispenser de procéder à l'inscription en ligne pour le transfert en Master.**

Les demandes de transfert adressées au SII avant le 30 avril 2018 ne sont plus valables pour l'inscription en Master au semestre de printemps 2019. Ainsi celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas pu, pour une raison ou une autre, commencer leurs études de Master au semestre d'automne 2018, bien qu'ils en aient fait la demande avant le 30 avril 2018, doivent renouveler leur demande d'inscription en ligne.

L'inscription au Master avec spécialisation ne se fait pas par le biais de la demande de transfert; elle s'effectue au secrétariat des étudiants de la Faculté des lettres au début du semestre auquel vous pensez commencer votre programme de spécialisation (pendant la période d'inscription aux enseignements et aux évaluations).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, chères étudiantes, chers étudiants, nos meilleures salutations.

Pour le secrétariat des étudiants
Yvan Bubloz

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
Tél. [021 692 28 93](tel:0216922893)
Yvan.Bubloz@unil.ch
conseilEtudes-Lettres@unil.ch